SECOURS SUD FRIBOURGEOIS
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Association Secours Sud Fribourgeois
Assemblée des délégué-e-s constitutive

Mercredi 27 mai 2026, à 20h00, à Châtel-St-Denis

Membres présents	Selon liste annexée
Secrétaire PV	Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

PROVISOIRE

1	**Constitution de l'assemblée**

M. François Genoud ouvre la séance et adresse ses cordiales salutations aux participants, notamment aux nouveaux délégué-e-s qui rejoignent cette assemblée au vu de la nouvelle législature, aux membres de l'association ainsi qu'aux représentants de la presse.

Ce jour, 40 communes sont représentées, pour un total de 198 voix. La majorité est ainsi fixée à 133 voix. Parmi celles qui sont excusées, on peut citer Grangettes, Gruyères, Sorens, Val-de-Charmey, Haut-Intyamon, Hauteville et Siviriez. Quant à celle de Châtel-sur-Montsalvens, elle est absente sans s'être excusée au préalable.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolu à sa commune.

M. Francois Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, à savoir MM. Hans-Jörg Marti (Semsales) et Bertrand Gaillard (La Roche).

L'ordre du jour ainsi que la documentation ont été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée. Il n'appelle aucune question ou remarque.

2	**Procès-Verbal de l'Assemblée du 1er avril 2026**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 1er avril 2026, à La Joux, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est soumis au vote.

Sans commentaire ou remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

3	**Election d'un-e président-e, d'un-e vice-président-e et d'un-e secrétaire**

M. Vincent Bosson, Préfet du district de la Gruyère, prend la parole pour ce point.

Il salue à son tour l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun. M. Vincent Bosson se remémore la première assemblée constitutive, historique par sa longueur notamment, et se réjouit de tout le chemin parcouru depuis.

Ce soir, il s'agit notamment d'élire le Président de l'assemblée des délégué-e-s, une fonction qui doit être assurée par l'un des préfets des trois districts composant les Secours Sud Fribourgeois comme le prévoient les statuts.

A ce sujet, M. Vincent Bosson propose à l'assemblée de reconduire M. François Genoud, Préfet du district de la Veveye, à ce poste. Des discussions entre les principaux intéressés ont eu lieu et tous s'accordent à penser qu'en l'état, et au vu des projets d'envergure en cours, un changement de présidence ne serait pas pertinent actuellement. L'alternance prévue par nos statuts pourra tout à fait s'appliquer par la suite.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est passé au vote :

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

M. François Genoud est élu président de l'assemblée des délégué-e-s à l'unanimité des voix présentes.

S'agissant de la vice-présidence, M. François Genoud propose M. Jacques Wicht, syndic de Villaz. Ce dernier a par ailleurs siégé au Comité de direction durant la précédente législature.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est passé au vote :

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

M. Jacques Wicht est élu vice-président de l'assemblée des délégué-e-s à l'unanimité des voix présentes.

Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et assure que le travail entrepris sera poursuivi avec le même engagement que celui manifesté jusqu'à présent.

Enfin, l'assemblée doit encore s'adjoindre un secrétaire, rôle assuré jusque-là par M. Florian Dubail, administrateur de l'association.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est passé au vote :

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

M. Florian Dubail est élu secrétaire de l'assemblée des délégué-e-s à l'unanimité des voix présentes.

4	**Election du ou de la Président-e du Comité de direction**

M. Valentin Bard, Préfet du district de la Glâne, propose M. François Genoud pour occuper ce poste.

Il précise que M. Vincent Bosson, ainsi que lui-même, ont été approchés à ce sujet, tout comme les membres du Comité de direction sortants.

Tous s'accordent à penser que M. François Genoud est actuellement la bonne personne, au bon endroit. Cette candidature assurera la continuité pour les gros projets en cours.

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

M. François Genoud est président du Comité de direction à l'unanimité des voix présentes et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

5	**Election des membres du Comité de direction**

M. François Genoud annonce les candidats qui ont été déclarés en vue de siéger au Comité de direction pour la prochaine législature. Il s'agit de :

Gruyère	Bulle	M. Patrick Vallélian	
Gruyère	Broc	M. Boris Sprenger	
Gruyère	Corbières	M. Gabriel Kolly	
Gruyère	Vaulruz	M. Patrice Jordan	suppléant
Veveyse	Châtel-St-Denis	M. Roland Mesot	
Veveyse	Attalens	M. Bertrand Savoy	
Veveyse	La Verrerie	M. Philippe Schneider	

Veveyse	Remaufens	M. Daniel Frossard	suppléant
Glâne	Romont	M. Fabrice Corbat	
Glâne	Villaz	M. Jacques Wicht	
Glâne	Rue	M. Franco De Andrea	
Glâne	Massonnens	M. Killian Deillon	suppléant

Au vu de la modification des statuts de l'association récemment approuvés par les délégué-e-s ainsi que par la majorité des assemblées communales ou conseils généraux de communes membres, il convient d'élire trois personnes par district, ainsi qu'un-e suppléant-e.

Dans la pratique, le-la suppléant-e sera informé des séances et recevra toute la documentation nécessaire pour lui permettre de siéger si besoin était.

A noter que M. Patrice Jordan, absent ce soir, a confirmé être candidat en tant que suppléant pour le district de la Gruyère. Il avait siégé au Comité de direction lors de la précédente législature.

Aucune autre candidature ne se faisant connaître, il est procédé au vote :

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Les candidats sont élus à l l'unanimité des voix présentes. Ils sont félicités et remercier par avance pour leur engagement au sein du nouveau Comité de direction dont la première séance pour cette législature est fixée au mardi 2 juin 2026.

6	**Election des membres de la Commission financière**

M. François Genoud annonce les candidats qui ont été annoncés en vue de siéger à la Commission des finances pour la prochaine législature. Il s'agit de :

Glâne	Villorsonnens	M. Christophe Savoy
Glâne	Ursy	M. Julien Ronce
Gruyère	Val-de-Charmey	M. Alexandre Charrière
Gruyère	Bas-Intyamon	M. Cédric Cuttelod
Veveyse	Remaufens	M. Jean Sébastien Merieux

Aucune autre candidature ne se faisant connaître, il est procédé au vote :

OUI	:	198 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Les candidats sont élus à l'unanimité des voix présentes. Ils sont félicités et remerciés par avance pour leur engagement au sein de la Commission financière pour cette nouvelle législature.

7	**Présentation des Secours Sud**

a) direction

M. Florian Dubail fait une présentation générale de l'association, tout en rappelant qu'elle dispose d'un site internet où trouver différentes informations, comme les bases légales en vigueur ainsi que l'ensemble de la documentation liée aux assemblé-e-s des délégué-e-s.

Quelques informations au niveau des coûts par habitant, plus particulièrement leur évolution au cours des dernières années sont transmises. S'agissant des ambulances, il est intéressant de préciser que c'est le nombre d'interventions qui influence le financement du service. Pour le bataillon, c'est la perception de la taxe d'exemption ainsi que la participation des communes. A l'inverse des ambulances, le nombre d'interventions n'a que peu d'influence sur son financement.

Les charges en termes de personnel sont plus élevées au service des ambulances, ce qui s'explique par le nombre plus important d'employés permanents qui y sont rattachés par rapport au bataillon. En effet, pour rappel, ce dernier fonctionne avec un système de milice.

Au niveau des bâtiments, certains font déjà l'objet d'amortissement et d'autres, comme la nouvelle centrale des ambulances débuteront à moyen terme.

En ce qui concerne les véhicules du bataillon, il est rappelé que ceux-ci restent la propriété de l'ECAB et que des enveloppes annuelles sont versées aux bataillons fribourgeois en vue d'assurer l'entretien du parc.

b) ambulances

M. Francis Mirante présente le service des ambulances dont il assume la direction. Dans le canton de Fribourg, la CASU 144 FR-JU se trouve dans les locaux de l'Hôpital cantonal, à Fribourg. Cette centrale reçoit les appels et priorise l'engagement des moyens de secours.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, ce sont douze ambulances qui sont disponibles de jour contre sept la nuit, tous services confondus.

Pour les ambulances Sud, la flotte est composée de six véhicules, lesquels coûtent ~ CHF 300'000.-- l'unité, équipements compris. La durée de vie d'une ambulance est de cinq à six ans. Afin d'assurer un roulement adéquat, l'achat d'un véhicule est porté annuellement au budget de l'association.

S'agissant du volume d'interventions, on peut relever qu'une diminution des missions secondaires se poursuit (transferts interhospitalier) alors que les primaires (secours) sont en augmentation.

Notre service est membre de l'Association des responsables des services d'ambulances du canton de Fribourg (ARSAF) qui a pour but de favoriser l'échange d'expérience et la collaboration entre les cinq services couvrant le territoire cantonal. Elle se veut également être le partenaire privilégié des autorités s'agissant des soins préhospitaliers lorsque cela est nécessaire. Les ambulances Sud en assure la présidence cette année encore.

Dans les projets à venir, on peut citer la construction de la nouvelle centrale, à Vaulruz, ce qui réjouit l'ensemble du personnel. En effet, les locaux occupés actuellement ne répondent plus aux besoins de notre activité.

Enfin, l'un des gros défis cette année sera la révision du Règlement cantonal des services d'ambulances qui date de 2003 et devenu désormais obsolète. Une base légale est impérative afin de permettre aux services d'opérer dans de bonnes conditions.

M. Francis Mirante remercie l'assemblée pour l'attention portée à sa présentation et reste à disposition de chacun si besoin était.

c) bataillon

M. Laurent Surchat, commandant du Bataillon Sud, rappelle les changements qui ont eu lieu en 2023, notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle LDIS cantonale qui a conduit à la création de l'association.

Fonctionnant sur un système de milice, la gestion d'un bataillon est très différente que s'il était professionnalisé.

S'agissant des alarmes, M. Laurent Surchat confirme que ces dernières ne sont plus transmises aux communes. Il est conscient que ces informations sont parfois nécessaires pour pouvoir aménager des dispositifs si les circonstances l'imposent. Malgré cela, aucune modification des pratiques de transmission n'est envisagée par le canton.

M. Laurent Surchat rappelle également la politique appliquée s'agissant de l'implantation des casernes. Un cadre légal régit les bases et la nouvelle LDIS a voulu uniformiser la pratique des pompiers pour l'ensemble du territoire cantonal.

Il signale également que c'est l'opérateur du 118 qui gère la classification des alarmes et définit la mobilisation des moyens de secours. Les schémas d'engagement sont ainsi identiques dans tout le canton, tout comme la classification des missions.

La conduite des véhicules nécessite la détention d'un permis de conduire spécial dont le coût est important.

En cas de nécessité de contact, les communes sont invitées à le faire en s'adressant au commandant de la compagnie à laquelle elles sont rattachées. Il est important de maintenir le lien entre les partenaires et le bataillon a également besoin du soutien des communes dans le cadre du recrutement annuel. Elles tiennent une place à part entière dans le bataillon notamment lorsqu'elles doivent prendre une part active lors d'interventions. M. Laurent Surchat reste à la disposition de chacun au terme de l'assemblée et par la suite bien évidemment.

8	**Divers**

Agenda

M. François Genoud transmet la date de la prochaine assemblée :

- jeudi 8 octobre 2026 - Budget 2027 - Glâne (Torny)

Il remercie les délégué-e-s pour leur présence et leur engagement. Il souhaite à chacun-e plein succès, beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions et se réjouit d'œuvrer à leurs côtés durant cette nouvelle législature.

La parole n'étant plus sollicitée, il invite chacun-e à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h00

Le Président	Le secrétaire
François Genoud Préfet	Florian Dubail Administrateur